

Appel à communication

Le Droit administratif d'André Demichel

Colloque organisé par le Centre de Recherche sur les Mutations sociales et les mutations du Droit (CeRMuD), Le Havre, 15-16 octobre 2020

Date limite : 20 avril 2020

Argumentaire :

Pour quiconque parcourt la bibliographie des thèses de droit administratif général publiées au cours des trente dernières années, le *Droit administratif* d'André Demichel (1978) s'impose parmi les références incontournables. Rares sont, cependant, les travaux en mobilisant ou en discutant directement les propositions. C'est à partir de cet apparent paradoxe que la présente manifestation se propose d'étudier l'apport que constitue l'œuvre originale d'André Demichel au droit administratif français.

Dans une approche auteur/ouvrage, le colloque se penchera sur un pan, remarquable à plusieurs titres, de l'histoire contemporaine de la doctrine administrativiste. L'œuvre de celui qui fut professeur de droit public – notamment à Lyon II et à Paris VIII – se distingue, au moins, d'une triple manière : en ce qu'elle propose un essai de réflexion théorique sur le droit administratif, en ce qu'elle est d'inspiration marxiste et en ce qu'elle est contemporaine du mouvement « Critique du droit » (auquel André Demichel n'est pas étranger, son épouse Francine Demichel et lui-même ayant dirigé l'ensemble des thèses des membres du comité de rédaction, tel qu'il se présente dans le premier numéro, de la revue *Procès*).

En bref, et dans le sillage de travaux connaissant un certain renouveau dans la période actuelle – (voir not. X. Dupré de Boulois, M. Kaluszynski (dir.), *Le droit en révolution(s)*).

Regards sur la critique du droit des années 1970 à nos jours, LGDJ, 2011) –, ce colloque cherchera à éclairer la connaissance et à accroître la compréhension des propositions doctrinales hétérodoxes en droit administratif.

À cet effet, plusieurs axes pourront être envisagés :

1° - En adoptant un point de vue « externe » sur l'ouvrage, il sera nécessaire de le situer, de l'ancrer, de le contextualiser (philosophiquement, politiquement, historiquement, etc.). De même faudra-t-il apprécier, de manière critique, sa fonction et sa portée d'un point de vue scientifique et doctrinal, mais aussi en tant que support pédagogique.

2° - L'analyse « interne » de l'ouvrage sera, bien sûr, centrale tant du point de vue de la méthode que de la forme et du fond : ses partis pris et positionnements, ses éléments de structure et de découpage, ses saillances et ses absences devront être envisagés. L'originalité, la pertinence et la fortune des idées-forces de l'ouvrage pourront également être évaluées.

3° - Dans une approche plus large, pourront enfin être envisagés des pans de l'œuvre administrativiste de Demichel situés hors de l'ouvrage lui-même. On pense évidemment aux aspects administratifs du droit de la santé, mais aussi du droit électoral.

Modalités de soumission :

Les propositions, d'un volume maximum de 7000 signes (espaces compris), devront être adressées, au plus tard le 20 avril 2020, à :

leo.vanier@univ-lehavre.fr

La décision du comité scientifique sera rendue le 11 mai 2020.

Comité scientifique :

- Xavier Dupré de Boulois, Professeur de droit public, École de Droit de la Sorbonne
- Denis Jouve, Professeur de droit public, Université Paris VIII
- Léo Vanier, Professeur de droit public, Université Le Havre-Normandie
- Philippe Yolka, Professeur de droit public, Université Grenoble Alpes